



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grippe aviaire

Question écrite n° 106717

Texte de la question

À la suite de la rédaction du rapport d'information remis par la mission grippe aviaire M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de la santé et des solidarités de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement au sujet de la proposition relative à la mise en fabrication de « colis standard » de santé qui pourraient être distribués dans chaque foyer touché par la grippe aviaire et composés de matériels propres à assurer la protection des familles concernées.

Texte de la réponse

En situation de pandémie, l'organisation des soins privilégiera la prise en charge des malades à leur domicile afin de réserver les établissements de santé aux personnes dont l'état de santé est grave. Il est important d'assurer une protection des malades et de leur entourage direct. Pour cela, le plan national actualisé de prévention et de lutte « pandémie grippale » et les fiches techniques annexées, notamment les fiches C2 et C4 indiquent les règles d'hygiène à respecter et les mesures barrières à mettre en place, y compris au domicile du malade. Lors de leur consultation ou de la visite au domicile, le médecin rappellera ces pratiques à suivre. Une campagne d'information radio-télévisée est prévue en situation de pandémie pour informer la population dans ce sens. Le médecin prescrira au malade les soins et médicaments adaptés à son état. Chaque malade pourra bénéficier, en fonction des caractéristiques du virus, d'un traitement par des médicaments antiviraux. Avec ce traitement, il recevra une boîte de masques chirurgicaux dont le port lui permettra de limiter la contamination de son entourage. Ces dispositions recoupent donc les objectifs du projet de colis standard présenté par la mission. Les traitements antiviraux et les masques chirurgicaux destinés aux personnes qui seront touchées par une pandémie grippale, sont déjà stockés ; une logistique est organisée pour permettre leur distribution rapide.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106717

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10538

Réponse publiée le : 27 mars 2007, page 3194